

Il est nécessaire que mon administration puisse, le moment venu, préparer en parfaite connaissance de cause, le projet de décret déterminant, pour la colonie placée sous votre gouvernement, les modifications à apporter au tarif général. Je vous prie, à cet effet, de vouloir bien demander au Conseil général et aux Chambres de commerce d'établir une liste des produits étrangers qui, à leur avis, devraient être soumis à un régime autre que celui prévu par le tarif général.

Il sera nécessaire d'indiquer, pour chaque produit, les raisons pour lesquelles il serait désirable que le tarif ne fût pas appliqué et de déterminer la manière particulière dont il pourrait être traité, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution des droits du tarif général, de l'admission en franchise ou, au contraire, de la prohibition.

Je vous prie de faire préparer ce travail sans retard et de me l'envoyer le plus tôt possible.

Recevez, etc.

Signé : Eug. ÉTIENNE.

N° 225. — *CIRCULAIRE du Sous-Secrétaire d'État des colonies.
Statistiques coloniales.*

Le Sous-Secrétaire-d'État des colonies, à Monsieur le Gouverneur général de l'Indo-Chine, Messieurs les Gouverneurs des colonies, Monsieur le Commissaire général du gouvernement au Gabon et au Congo français.

(Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Colonies. — Sous-Secrétariat d'État des colonies: 4^e division, 3^e bureau.)

Paris, le 4 mai 1891.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR, — Le volume des statistiques coloniales pour l'année 1889 vient de paraître, vous en recevrez quelques exemplaires par l'un des plus prochains courriers.

J'ai l'honneur de vous rappeler que les états statistiques afférents à l'année 1890 doivent me parvenir à la fin du mois de juin prochain. Je vous prie de donner des ordres pour qu'aucun chef de service ne manque de se conformer aux instructions qui ont fait l'objet de la circulaire du 17 février 1890. Ainsi que j'ai eu souvent l'occasion de vous le faire observer, j'ai remarqué que la plupart des Administrations coloniales n'apportaient pas dans la préparation de ce travail tout le soin désirable. Afin de me permettre d'examiner à qui incombe la responsabilité des erreurs qui pourraient être